

**Communauté de Communes du Sud Artois  
Budget Principal 2021  
Délibération 2022-028 du 5 avril 2022.**

**DELIBERATION DE LA  
COMMISSION ADMINISTRATIVE  
sur le Compte Administratif  
sur le Compte de Gestion  
sur l'affectation des Résultats**

Envoyé en préfecture le 26/04/2022  
Reçu en préfecture le 26/04/2022  
Affiché le : 88  
ID : 062-200035442-20220405-DEL2022\_028-DE  
Nombre de Membres en présence : 63  
Nombre de membres présents : 63  
Nombre de suffrages exprimés : 66  
Votes Contre : 0 Pour : 66  
Date de convocation : 28 mars 2022.

La séance ouverte, la Commission Administrative, réunie sous la Présidence de Monsieur Gérard DUE, Premier Vice-président, délibérant sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la Comptabilité Administrative,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 149 848,66
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	14 444 600,66	15 737 441,90
<b>TOTAUX</b>	14 444 600,66	18 887 290,56
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		4 442 689,90

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 642 772,35
2 789 422,71	1 972 767,12
2 789 422,71	3 615 540,47
	826 117,76

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	4 792 622,01
17 234 023,37	17 710 209,02
17 234 023,37	22 502 831,03
	5 268 807,66

Besoin de financement  
Excédent de financement

826 117,76

Restes à Réaliser DEPENSES  
Restes à Réaliser RECETTES

2 890 000,00
1 103 884,00

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

959 998,24

2°/ Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3°/ reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser,

4°/ arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

5°/ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

959 999,00
3 482 690,90

au compte 1068 (recettes d'investissement)

au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le



GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S.  
ID : 062-200035442-20220405-DEL2022\_\_028-DE

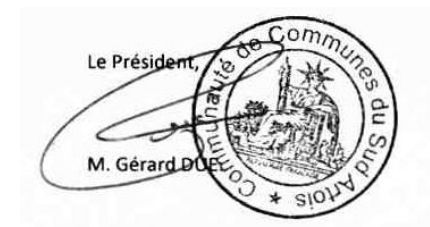
Ont signé au registre des délibérations : Mmes P. COPIN, N. LEBRUN, E. GARRET, E. COTTEL, V. THIEBAUT, A.M. BARBIER, F. LETURCO, I. G. MANECHEZ, G. MYKOLAJCZAK, I DREMEAUX,

MM. J.F. LALY, Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, F. TAMAYO, B. ROUSERE, A. DAMHEC, A. LEJOSNE, J. MAURER, B. VAILLANT, G. BOURY, R. LELEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, B. CAILLE, L. MUCHEMBLED, G. DUE, J.P. WISSOCQ, J.C. DERUE, O. HOUPLAIN, Ph. LEFORT, D. TABARY, H. COPIN, D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, M. FLAHAUT, D. CARON, D. DHOUILLY, B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J.M. LECORNET, A.M. LECAT.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,  
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,  
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Pour expédition conforme.



Certifié et rendu exécutoire  
par affichage le 5 avril 2022  
et transmission en Préfecture.

Le Président,

M. Jean Jacques COTTEL.

*DEL 2022-028 du 5/04/2022*  
*Finances – CA 2021*  
*Budget Principal.*